

Bureau DPE 1<sup>er</sup> degré privé  
[dpe80prive@ac-amiens.fr](mailto:dpe80prive@ac-amiens.fr)

Dossier suivi par :

Sandrine GARIDI  
Cheffe de division  
03.22.71.25.51

Adeline MALOBERTI SCELLIER  
Adjointe à la cheffe de division  
03.22.71.25.27

Audrey GODART (Oise)  
[audrey.godart@ac-amiens.fr](mailto:audrey.godart@ac-amiens.fr)  
Tél. : 03.22.71.25.33

Jean-Pierre HERMAN (Aisne)  
[jean-pierre.herman@ac-amiens.fr](mailto:jean-pierre.herman@ac-amiens.fr)  
Tél. : 03.22.71.25.53

Véronique PLUMECOCQ (Somme)  
[veronique.plumecocq@ac-amiens.fr](mailto:veronique.plumecocq@ac-amiens.fr)  
Tél. : 03.22.82.69.08

Rectorat de l'académie d'Amiens  
20, boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Amiens, le 8 septembre 2023

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'Éducation nationale de la Somme

à

Mesdames et messieurs les Chefs d'établissement privé  
sous contrat du premier degré

S/c couvert de messieurs les inspecteurs d'académie,  
directeurs académiques des services de l'Éducation nationale  
de l'Aisne et de l'Oise

**Objet :** contrôle des conditions de versement du Supplément Familial de Traitement (SFT) - Année scolaire 2023/2024.

Les éléments relatifs à l'attribution du SFT sont soumis annuellement à un certain nombre de contrôles concernant notamment la situation familiale, la charge effective des enfants, la production d'un certificat de scolarité **pour les enfants de plus de 16 ans ou qui atteignent l'âge de 16 ans pendant l'année scolaire 2023-2024**, la non perception d'un avantage de même nature par le conjoint, une attestation de versement des prestations établie par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) si vous avez au moins 2 enfants, à télécharger sur le site de la CAF.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir inviter les personnels placés sous votre autorité et qui perçoivent le SFT à **compléter les imprimés ci-joints** et à les retourner dûment accompagnés des pièces justificatives nécessaires à l'examen de leur situation, **avant le 6 novembre 2023**, délai de rigueur, **à la DPE de la DSDEN de la Somme**.

Je vous rappelle que toute modification dans la situation familiale ou dans l'activité professionnelle du conjoint des bénéficiaires, susceptible de modifier les conditions d'attribution du SFT doit m'être signalée.  
Si besoin, je vous invite à expliquer par courrier les situations familiales particulières (exemple : conjoint séparé...) à joindre à l'imprimé type.

Je tiens à porter à votre connaissance qu'à défaut de se conformer à cette obligation, le versement du SFT sera interrompu.

De même, toute déclaration erronée fera l'objet d'une reprise du SFT avec effet rétroactif.

**Enfin, à défaut de réponse de la part des personnels bénéficiaires du SFT, mes services procéderont à l'interruption du paiement de cette prestation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Gilles NEUVIALE

Copie à : Directions diocésaines de l'Enseignement catholique de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

## CONTROLE ET SUIVI DU SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

Document à compléter et adresser par la voie hiérarchique à la DPE  
(division des personnels enseignants) de la DSDEN de la Somme pour  
**le lundi 6 novembre 2023**

<input type="checkbox"/> Je perçois le SFT et ma situation n'a pas changé depuis l'année scolaire précédente	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ retourner l'enquête dûment complétée et signée accompagnée de l'attestation de l'employeur du conjoint</li> <li>→ pour les enfants âgés de plus de 16 ans ou qui atteignent l'âge de 16 ans pendant l'année scolaire 2023-2024, joindre obligatoirement un certificat de scolarité</li> <li>→ à partir du 2<sup>ème</sup> enfant, joindre obligatoirement une attestation de paiement de la CAF</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Je ne perçois pas le SFT et souhaite en bénéficier	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ retourner l'enquête dûment complétée et signée accompagnée de l'attestation de l'employeur du conjoint</li> <li>→ pour les enfants âgés de plus de 16 ans ou qui atteignent l'âge de 16 ans pendant l'année scolaire 2023-2024, joindre obligatoirement un certificat de scolarité</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Je perçois le SFT et ma situation familiale a changé depuis l'année scolaire précédente	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ joindre tout document relatif à la situation familiale (livret de famille, jugement de divorce, ordonnance de non conciliation...)</li> <li>→ à partir du 2<sup>ème</sup> enfant, joindre obligatoirement une attestation de paiement de la CAF</li> </ul>

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BENEFICIAIRE :

NOM D'USAGE : ..... NOM DE NAISSANCE : .....

PRENOM : ..... N° INSEE (S.S.): .../.../.../.../.../.....

GRADE : .....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION : .....

### SITUATION FAMILIALE (cocher la case correspondante) :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Marié(e) depuis le .../.../.....     | <input type="checkbox"/> Divorcé(e) depuis le .../.../.....           |
| <input type="checkbox"/> Vie maritale depuis le .../.../..... | <input type="checkbox"/> Séparé(e) légalement depuis le .../.../..... |
| <input type="checkbox"/> Pacsé(e) depuis le .../.../.....     | <input type="checkbox"/> Séparé(e) de fait depuis le .../.../.....    |
| <input type="checkbox"/> Célibataire                          | <input type="checkbox"/> Veuf/veuve depuis le .../.../.....           |

### ENFANTS A CHARGE

Nom Prénom des enfants	Lien de parenté <i>Légitime / naturel / adopté / enfant du conjoint ou concubin</i>	Date de naissance	Situation <i>Scolarisé / Etudiant / Apprenti / Salarié percevant moins de 55% du SMIC</i>	L'enfant est à votre charge effective et permanente Oui/Non	Préciser le nom de l'autre parent si ce dernier n'est pas le conjoint actuel

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce document sont exacts. **Je m'engage à faire connaître immédiatement, par écrit, au service gestionnaire, tout changement de situation.**

A ....., le .....

Signature :

